

Vide Grenier

DIMANCHE 21 JUIN

de 9h à 17h

**OUVERTURE
EXPOSANTS À 7H30**

Réservé aux Particuliers

**Animations
Jeux pour enfants
Compagnie Moriboum
Balade en calèche,
Et bien plus encore !**

Renseignements et inscriptions

Maison de Quartier des Forges
Rue Pierre Bacqua
85000 Roche Sur Yon
forges@amaqy.fr
02 51 05 07 40

Informations

Emplacement : 4€ le mètre*
(minimum de 2m)

Bar et restauration

Véhicules interdit sur les emplacements

*Paiement à la réservation.

Dimanche 21 Juin 2026

PROGRAMME VIDE-GRENIERS

9h00 - 17h00 Maison de Quartier des Forges

Journée : Compagnie Moriboum, pêche à la ligne, balade en calèche, structure gonflable, ludobus vintage, stand maison de quartier...

Matin : Tai Chi, parties d'échecs, grand jeu de l'oie, atelier répare ton vélo...

Après-midi : stand bien être...

Bar* : Crêpes, boissons et glaces

Petite restauration

**Les ventes seront au profit des activités familles et jeunesse*

Tarif exposant : 4 € /mètre

(minimum de 2m)

*Inscriptions à la Maison de Quartier des Forges
avant le 15 Juin 2026*



Renseignements à la Maison de Quartier des Forges

forges@amaqy.fr

02 51 05 07 40

Inscription Vide-Grenier

ATTESTATION

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

Atteste sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce),
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- avoir lu le règlement.

Fait à : le :

Signature:

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisine de celui-ci violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles L321-1 à 321-8, R633-1 à R633-5 et R635-3 à R635-7 du Code Pénal.

Ci-joint règlement de€ * pour l'emplacement pour une longueur de m (deux mètres minimum).

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant :né(e) le :

A exposer et vendre dans le cadre du vide grenier.

Signature :

Règlement vide-greniers

- 1/ Le vide-grenier n'est ouvert qu'aux particuliers. Ceux-ci ne sont autorisés à vendre que des objets personnels et usagés.
- 2/ Les inscriptions seront notifiées sur un registre.
- 3/ Toute inscription se fera à la Maison de Quartier des Forges jusqu'au 15/06/2026. Les règlements par chèque seront à effectuer à l'ordre de AMAQY Forges.
- 4/ 8 euros les 2 mètres (*métrage = 2 mètres minimum*).
- 5/ Les droits de place seront acquis à l'association organisatrice en cas d'absence.
- 6/ Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée aux responsables du vide grenier.
- 7/ La vente se situe sur le square Jean-Moulin (quartier des Forges).
- 8/ L'installation des stands débutera à 7h30. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule sur « l'espace stand ».
- 9/ Les espaces devront être respectés et laissés propres.
- 10/ Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises..).
- 11/ Sont exclus de la vente, les armes ainsi que tous les animaux vivants ou empaillés.
- 12/ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel.